

Musées

assurent dans les situations d'urgence. La Chambre se doit de prendre acte du fier service qu'ils rendent ainsi à leur pays.

Merci, madame la Présidente.

• (1250)

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité législatif.)

* * *

LOI CONCERNANT LES MUSÉES**MESURE D'ÉTABLISSEMENT**

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)) (pour le ministre des Communications): propose: Que le projet de loi C-12, Loi concernant les musées, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends à nouveau la parole aujourd'hui, cette fois à l'appui du projet de loi C-12. Avec la permission de la Chambre, je laisserais la parole à ma voisine qui, j'en suis sûr, a beaucoup à dire à ce sujet. Y a-t-il consentement, madame la Présidente?

La présidente suppléante (Mme Champagne): Y a-t-il consentement?

Des voix: D'accord.

[*Français*]

Mme Marie Gibeau (Bourassa): Madame la Présidente, les musées occupent une place importante au sein de notre réalité culturelle, composée d'un système de radio-diffusion, d'industries culturelles, d'une infrastructure technologique incluant les télécommunications, et surtout, d'artistes et de créateurs.

Ces derniers, en compagnie de chercheurs et de scientifiques, contribuent à la mémoire collective des Canadiens et Canadiennes en exposant leurs œuvres dans ces institutions qui assument à elles seules un rôle de référence, de promotion et d'entérinement de nos valeurs

pour le plus grand bénéfice des générations présentes et futures.

[*Traduction*]

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je regrette d'interrompre la députée. Pendant que je donne des explications au public, peut-être pourrait-elle reculer d'une rangée. La parole ne peut pas être accordée à un député lorsqu'il ne se trouve pas à son siège. Malheureusement, la présidence ne s'est pas tout de suite aperçue de l'erreur. Si la Chambre veut bien faire preuve d'un peu de patience, je vais redonner la parole à la députée de Bourassa (Mme Gibeau).

[*Français*]

Mme Gibeau: Merci, madame la Présidente, et merci de m'excuser cette erreur technique.

A l'heure des technologies médiatiques, les musées se sont transformés en institutions culturelles chargées de conserver et de mettre à la disposition du public des objets qui ont marqué une époque, un milieu, et l'esprit d'une société. Ce faisant, ils reflètent un mode de vie et véhiculent des valeurs qui nous rapprochent du passé de l'humanité et nous font mieux comprendre le présent.

Cette fonction de conservation cumulative des témoignages et des signes d'une relation de l'être humain à son environnement, articulée dans le prolongement de l'idée encyclopédique du savoir, est devenue un système de communication populaire lorsque l'institution muséale s'est ouverte à tous au XVIII^e siècle, en Europe.

Au Canada, elle s'est développée au siècle dernier à partir de la conception du musée public selon laquelle on se doit d'intéresser tous les groupes et toutes les couches de la société aux activités muséales.

S'il n'est plus structuré en regard de la circonscription du savoir, comme c'était le cas à ses débuts, le musée est devenu de nos jours un instrument de communication par lequel une référence à des savoirs, à des artefacts, aux caractères du *modus vivendi* d'une civilisation comme celles des Amérindiens, est assurée grâce à des signes et des symboles indexés selon des procédés scientifiques. Cette garantie du témoignage authentique est l'assurance de la perpétuité de l'identité de notre culture et de sa diffusion, ainsi que du maintien de nos connaissances.

Cette importance du spécimen dans la conscience historique est d'ailleurs révélée par l'ampleur et la croissance des collections canadiennes. En 1985, le réseau canadien d'information sur le patrimoine et le programme d'appui aux musées ont effectué auprès de la communauté muséale une enquête qui dénombrait 37 millions d'artefacts de nature différente, depuis l'archéologie en pas-